

**L'INTÉGRATION DE LA POPULATION IMMIGRÉE DANS LES VILLES
EUROPÉENNES**

**Rapport pour la XLIIIème Assemblée
Générale de l'UCUE**

RÉSUMÉ

Novembre 2003

I - INTRODUCTION

Le présent document contient une importante information sur la politique d'intégration de la population immigrée d'origine étrangère des capitales européennes, remise par ces dernières par le biais d'un questionnaire (envoyé en Juillet 2003) et vise à faire connaître les caractéristiques, les difficultés et la problématique existante dans chaque ville ainsi que dans l'ensemble des initiatives réalisées par chacune d'elles pour répondre au défi que suppose l'intégration des immigrés

La façon d'aborder les programmes destinés à répondre aux nouvelles nécessités créées par l'arrivée ou la présence de la population étrangère au niveau local, bute sur la limite évidente imposée par les législations nationales respectives, toutefois, les villes ont aussi besoin de trouver des formules de gestion locale non seulement pour aborder les difficultés posées par l'intégration des immigrés mais aussi pour faire face aux nouveaux urbains notamment ceux liés à la dualisation sociale et territoriale de nos villes au début du troisième millénaire.

Ce rapport a réalisé sur la base de l'information remise par les 20 villes capitales suivantes: Amsterdam, Athènes, Berlin, Bruxelles, Budapest, Copenhague, Dublin, Stockholm, Helsinki, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Lubiana (Ljubljana), Madrid, Paris, Riga, Rome, * Tallin, Varsovie et Vienne.

Ce rapport recueille une analyse de la situation migratoire de dans les capitales européennes susmentionnées. Par ailleurs, une étude est menée concernant les difficultés et des changements qui se sont produits lors des dernières années à partir des principales informations recueillies et regroupées en fonction des sujets posés dans le questionnaire.

II - DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA SITUATION IMMIGRÉE.

Suivant les informations recueillies, nous pourrions affirmer que la globalisation et le développement économique et industriel de l'Union Européenne ainsi que les phénomènes sociaux tel que le vieillissement de la population et la nécessité de main-d'oeuvre font que la pression migratoire augmente de jour en jour dans toutes les capitales européennes et l'on observe une intensification de ce phénomène notamment dans les capitales du Sud de l'Union

De ce fait, les pourcentages élevés de citoyens étrangers se maintiennent dans les villes de tradition migratoire, telle que **Luxembourg** (59,15 %), **Amsterdam** (47 %) et **Londres** avec un pourcentage de 27 % et le nombre d'immigrés augmente dans des capitales * comme **Madrid** (12,75 %), **Dublin** (8,4 %), **Rome** (6,6%) et **Lisbonne** (6,27 %).

* Considérant que l'analyse de ses données a été remise après le délai établi, ces dernières n'ont pas pu être recueillies dans ce rapport.

Ainsi, concernant l'âge, nous pouvons souligner les données des villes ayant une grande tradition migratoire où le pourcentage des mineurs est très élevé, comme dans le cas de **Amsterdam** (20 %), **Luxembourg** (23,7 %) ou **Berlin** (18 %). Dans d'autres capitales européennes où le phénomène migratoire est plus récent, ce pourcentage est faible. C'est le cas de **Madrid** (14,4 %), **Rome** (entre 13,5% et 11,8%) o **Riga** (entre 1 et 2 %).

La présence d'enfants étrangers dans certaines capitales comme Madrid, Lisbonne ou Rome, augmentera dans un futur proche et aura une grande répercussion sur certains domaines comme le domaine scolaire et sanitaire.

En général, la composition par **nationalité** de la population immigrée, varie selon les pays d'accueil et dépend de la tradition migratoire du pays, la nature, la portée et l'étendue des réseaux mis en place par des communautés étrangères déjà établies, les opportunités d'emploi qu'offre le lieu d'accueil, la proximité géographique du pays d'origine avec celui de destination et certains facteurs déterminants tels que les liens historiques et culturels avec d'anciennes colonies et d'anciens protectorats. De ce fait, à **Lisbonne** on trouve comme principaux pays de provenance: Le Cap-Vert (27,3 %), l'Angola (12,9 %), la Guinée (10,3 %) et le Brésil (8,2 %); à **Amsterdam** on trouve des ressortissants du Surinam (21 %), des Anciennes Antilles Hollandaises (6 %); à **Madrid** les pays les plus fréquents sont: l'Équateur (34%), la Colombie (11%) et le Pérou (5,8%).

Les développements économiques et politiques de cette dernière décennie, notamment les mouvements en Europe Centrale et orientale ont permis l'émergence de nouveaux flux migratoires ce qui a augmenté la diversité des pays d'origine. Ainsi la ville de **Berlin** compte parmi sa population immigrée de nationalités provenant des pays qui formaient l'ex-Yougoslavie (13,7 %), la Pologne (6,7 %) et des pays de l'ancienne Union Soviétique (5,7 %). **Stockholm** est composé d'immigrés provenant de **Pologne** (4 %); **Vienne** compte sur les pays de l'ex-Yougoslavie (15 %) et les pays de l'Europe de l'Est (11 %).

Dans les villes du Nord de l'Europe, l'immigration des pays voisins a diminué par contre, celle provenant d'autres nationalités a augmenté: Pakistanais, vietnamiens, Iraniens, Irakiens et turcs.

Finalement, il convient de souligner le nombre de plus en plus élevé de demandeurs d'asile. C'est ce qui se reflète sur les données facilitées par **Berlin**, **Amsterdam**, **Copenhague**, **Vienne** , **Luxembourg**.

III - PRINCIPALES DIFFICULTÉS DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DE LA POPULATION IMMIGRÉE.

La plupart des villes n'ont pas de compétences en ce qui concerne la détermination des critères réglementant les flux migratoires nationaux ni en ce qui concerne la concession des permis de résidence ou de travail. En dépit de ce fait elles assistent à la présence et à l'arrivée constante d'étrangers qui font partie de la

ville et qui doivent cohabiter, dans les mêmes conditions, avec les citoyens autochtones.

Concernant l'**accueil**, certaines villes du Nord de l'Europe signalent qu'il existe des difficultés importantes notamment en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile à cause du long délai imposé avant l'admission de leur demande. La plupart des capitales considèrent la méconnaissance de la langue du pays d'accueil comme le premier obstacle pour accéder à un service quelconque.

Concernant le domaine **éducatif**, la question fondamentale et la principale difficulté que soulignent la plupart des villes est la façon d'administrer, depuis la sphère scolaire existante, la grande diversité de population scolaire existante, tout en répondant, en même temps aux nécessités éducatives spéciales de bon nombre d'élèves et tout en favorisant leur réussite scolaire. Bon nombre de municipalités soulignent que dans certains centres, il se produit une concentration excessive d'élèves d'origine étrangère ce qui tend à favoriser la création de "ghetto". La méconnaissance de la langue est considérée, en général, comme un obstacle à la scolarisation égalitaire par la plupart des villes

Concernant la **santé**, les villes dont le système sanitaire national est constitué de façon automatique de citoyens immigrés, ne connaissent pas des situations particulièrement difficiles dans ce domaine. Certains constatent que le niveau de formation et la compréhension de la langue influent sur le niveau de santé de la population étrangère et influent sur le niveau de santé de la population étrangère et doivent être liés à la mise en pratique d'habitudes de prévention et de soins, avec l'accès et l'utilisation des services publics

Concernant l'**emploi**, un nombre important de capitales affirment que les travailleurs immigrés sont employés dans les domaines d'activités concrètes qui, en général, se caractérisent par les pires conditions de travail. Ces "petits boulots" sont, dans la plupart des cas, rejetés par les travailleurs autochtones. En général, les immigrés se trouvant dans une situation irrégulière sont soumis à des abus et à des exploitations, et connaissent des situations de précarité dans le travail, une précarité économique et personnelle. La méconnaissance de la langue, l'appartenance à une culture différente et le niveau de qualification professionnelle peu élevé contribuent à compliquer l'insertion sur le marché du travail de la population étrangère.

Concernant le **logement**, la concentration des immigrés dans des quartiers déterminés accentue leur visibilité dans la ville, aussi bien en ce qui concerne l'augmentation numérique que concernant les espaces symboliques associés à cette augmentation. Toutes les villes consultées concourent sur le fait que les immigrés sont, de même que d'autres secteurs de la population, ceux qui rencontrent plus de difficultés à l'heure de trouver un logement digne. L'augmentation accélérée de la population étrangère unie à la limitation du parc des logements accessibles à cette dernière entraînent une occupation excessive de ces derniers avec un nombre de logements qui atteint parfois certains niveaux d'entassement. Il convient de souligner la

méfiance des propriétaires à cause du risque de sous-location et les préjugés et la crainte de beaucoup d'entre eux de les louer à des étrangers.

Concernant les **loisirs**, la plupart de des municipalités coïncident sur le fait qu'une grande partie de la population immigrée dispose de peu de moyens économiques pour réaliser des activités de ce genre ou dans le cas où elle les aurait, elle le destinerait à d'autres fins

Pour terminer, les **pratiques religieuses** sont réalisées librement dans les capitales européennes dans un climat de tolérance dans les lieux de culte respectifs qui, parfois, sont facilités par l'administration locale elle-même.

IV –PRINCIPALES INTERVENTIONS DANS L'ATTENTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE RÉALISÉES PAR LES VILLES/ MAIRIES.

Depuis plus d'une décennie, toutes les villes de l'Union Européenne sont convaincues du fait que, sans des politiques adéquates d'intégration adressées à la population immigrée, elles ne pourront pas éviter, à la longue, la problématique et les conflits pouvant surgir dans le domaine de la cohabitation et de l'ordre public.

Concernant l'**accueil**, la plupart des capitales européennes sont dotées de dispositifs locaux permettant de favoriser les services de première attention: information, orientation et soutien administratif. La plupart de ces programmes incluent l'apprentissage de la langue locale, l'assistance d'un traducteur et d'un interprète en cas de méconnaissance totale de la langue, l'assistance juridique et la possibilité de fournir un logement et l'entretien.

Dans le domaine **éducatif**, toutes les municipalités coïncident sur le fait que dans les écoles il existe des programmes de soutien spécial pour l'enseignement intensif de la langue locale aux mineurs étrangers nouveaux venus. Devant le souci causé par les taux élevés d'abandon et d'échec scolaire chez les mineurs immigrés, dans la plupart des villes, des programmes spéciaux ont été créés dans le domaine scolaire.

Concernant le domaine **sanitaire** la plupart des villes n'ont pas de compétences directes en la matière. Toutefois, beaucoup d'entre elles soulignent le fait d'avoir favorisé, par le biais d'initiatives privées, la prévention de maladies et de soins de santé à la population immigrée.

Les programmes liés à l'**insertion sur le marché de l'emploi** ont aussi fait l'objet d'initiatives spécifiques de la plupart des capitales qui réalisent des programmes de formation, d'apprentissage de la langue et l'acquisition d'habiletés pour chercher un emploi.

Quoique la plupart des entités locales ne possèdent pas de compétence directe en matière de **logement**, une grande partie de ces dernières ont mis en marche toute une série de mesures et de services liés à l'offre immobilière destinés à la population la plus vulnérable. À ces logements a accès aussi bien la population immigrée que celle autochtone dans les mêmes conditions d'égalité.

Pour la population étrangère qui vient d'arriver, les Mairies sont dotées d'habitude de "centres d'accueil" ou d'Auberges qui garantissent l'entretien et l'attention sociale de façon provisoire. Certaines villes ont aussi prévu le paiement des logements en location pour les citoyens étrangers les plus défavorisés.

La plupart des activités organisées par les capitales pour favoriser **les loisirs** de la population immigrée varient d'une ville à l'autre toutefois, elles sont toutes essentiellement culturelles et visent à promouvoir l'interaction positive entre les citoyens autochtones et les nouveaux venus et mettent l'accent sur la découverte de la richesse d'autres cultures, sur les différentes manifestations artistiques et ouvrent des espaces de réflexion et de célébration.

V – PROGRAMMES, PROJETS DÉVELOPPÉS PAR LES VILLES DEVANT ÊTRE CITÉS COMME EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES.

Les projets destinés à garantir la participation sociale de la population immigrée, favorisent le droit de vote de la population d'origine extra-communautaire. Par ailleurs, il existe d'autres projets qui ont pour but de promouvoir l'insertion sur le marché du travail et sont plus fréquents dans les villes du Nord de l'Europe: **Bruxelles, Paris, Luxembourg, Stockholm**. Cela a amené de nombreuses villes à créer des "Conseils de Consultation"

Dans les villes du Sud, comme **Madrid, Rome** ou **Lisbonne** il faut souligner, par contre, les initiatives destinées à favoriser des aspects liés à l'inter-culturalité, à la lutte contre la discrimination et à la solution des problèmes de statut légal et d'accueil.

VI - PROGRAMMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Dans ce but, il existe aussi bien des accords bilatéraux entre des pays émetteurs et récepteurs de population immigrée, qu'une politique commune de l'Union Européenne, matérialisée dans les Fonds Européens pour l'aide officielle au développement, destinés à transférer des ressources, non seulement monétaires mais aussi technologiques de formation et d'infrastructures aux pays les moins développés.

La plupart des villes sont dotées, par ailleurs, de programmes budgétaires d'une quantité plus ou moins grande, destinés à financer des projets de coopération

administrés par différentes ONG, ainsi que des programmes de coopération directe avec des municipalités en voie de développement.

En général, les aides de chaque ville sont destinées aux pays originaires des groupes ethniques majoritaires dans la capitale ou dans le pays avec qui la ville entretient des liens culturels ou historiques solides grâce au fait que ces derniers ont été une colonie ou un protectorat. Les zones abordées, dans la plupart des cas, sont l'éducation et l'alphabétisation, la formation professionnelle, l'urbanisme, la santé publique, le traitement des eaux, la couverture des nécessités de base, la promotion de la femme et l'attention aux mineurs.

VII – PROJETS DE FUTUR

La plupart des municipalités européennes consultées coïncident sur le fait que le phénomène de l'immigration présente à une plus ou moins grande échelle dans chacun d'eux, loin de disparaître, augmentera de jour en jour et contribuera à la transformation des profils démographiques et sociales des villes.

Les projets destinés à la reconnaissance et au respect des valeurs inter-culturelles seront maintenus comme mesures visant à enrichir culturellement les villes, à découvrir les différentes manifestations artistiques, à rapprocher les personnes âgées des nouveaux voisins et à prévenir les conflits inter-ethniques.

Dans un futur proche, les entités locales pensent à la possibilité de maintenir et d'augmenter tous les programmes qui contribuent à atténuer les désavantages et les différences de la population immigrée et incluent dans ces derniers les mesures destinées à résoudre les nécessités d'accueil des nouveaux citoyens, et à faciliter l'accès à un logement adéquat, à éviter la dégradation urbanistique, à garantir une éducation d'intégration et à promouvoir des programmes d'insertion sur le marché du travail dans des conditions non discriminatoires.

Une grande partie des villes capitales indiquent comme défi principal la participation effective de la population immigrée dans la vie citadine.

En plus des tendances signalées, de nombreuses capitales indiquent comme élément prioritaire pour le futur immédiat, la participation dans des réseaux européens, pour l'élaboration de projets destinés à la population étrangère.

VIII – COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR L'IMMIGRATION PROVENANT DES PAYS SUR LE POINT D'ADHÉRER À L'UNION EUROPÉENNE.

De nombreuses Capitales européennes soulignent le fait que, lors des dernières années, il s'est produit une augmentation significative d'étrangers provenant des pays qui, dans un futur proche, feront partie de l'Union Européenne.

À ce sujet, il convient d'attendre que la plus grande liberté de mouvement de ces nouveaux citoyens, garantie par les normes européennes, augmente et accentue cette tendance. Quoique cette matière ne soit pas une compétence directe de l'administration locale, certaines municipalités ont prévu des mesures concrètes pour résoudre la situation.

De même, la plupart des capitales européennes soulignent le fait qu'elles veulent participer dans l'intense échange avec les citoyens des nouveaux états membres.